



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

BRADERIE DES PANIERS

Article 01 : La manifestation dénommée « Braderie Des Paniers » organisée par l’Amicale Sportive Chantemerloise se déroulera à Chantemerle les Blés au complexe sportif Michel Martin le 15 Février 2026 de 7h à 17h.

Article 02 : Les exposants devront envoyer les papiers suivants :

Déclaration sur l’honneur remplie et signée

Règlement intérieur signé

Chèque de règlement à l’ordre de l’Amicale Sportive Chantemerle à l’adresse suivante :

Mme LAGNEAU Floriane

1 place Pierre Brenier

26600 Chantemerle-les-Blés

Article 03 : Les originaux des pièces d’identité devront obligatoirement être présentés le jour de la braderie pour vérifier les informations fournies.

Article 04 : Les tarifs sont fixés à :

4€ le mètre linéaire

Article 05 : Les enfants exposants devront en permanence être en présence d’une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.

Article 06 : L’entrée de la braderie est interdite avant 7h. L’installation des stands se fera entre 7h et 8h30. Passé ce délai l’emplacement sera considéré comme libre.

Article 07 : Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il est expressément interdit de jeter des papiers et des cartons à même le sol.

Article 08 : Les participants seront inscrits sur un registre de police rempli par les organisateurs. Le dit registre sera transmis à la préfecture dès la fin de la manifestation.

Article 09 : Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité.

Article 10 : La vente d'armes de toutes catégories est interdite. La vente d'animaux est interdite. La vente de produits à caractère pornographique est interdite. La vente de produits alimentaires et de boissons est interdite.

Article 11 : Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs. Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la braderie.

Article 12 : Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités en cas de vol, pertes ou détériorations sur les stands ou les parkings (objets exposés, voitures). Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

Article 13 : Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

Article 14 : Un **chèque de caution de 10 Euros** sera demandé aux exposants le jour de la braderie pour emplacement propre. Et sera restituer à son départ de l'emplacement si celui-ci est rendu dans le même état de propreté où il l'a trouvé.

Article 15 : Les articles en vente doivent tenir sur ou sous une table. Interdiction de dépasser ou d'empêter sur les zones de passage.

Le / 2026

Signature (précédé de la mention Lu et Approuvé)

Organisateur : Association Amicale Sportive Chantemerleise
Adresse : Chantemerle les blés

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS
Personne physique

se déroulant le 18/02/2024 à Ville : Chantemerle les blés

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Né(e) le à Département : Ville :

Adresse :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le

Signature

Ci-joint règlement de ____ € pour l'emplacement pour une longueur de ____ mts

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

Organisateur : Association Amicale Sportive Chantemerloise
Adresse : Chantemerle les blés

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS
Personne morale

se déroulant le 18/02/2024 à Ville : _____

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Représentant la Société/Association/., (Raison sociale) :

N° de registre du commerce/des métiers : de

dont le siège est au (adresse):

ayant la fonction de : dans la personne morale.

Adresse du représentant :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Fait à le

Signature

Ci-joint règlement de _____ € pour l'emplacement pour une longueur de _____ mts

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation